

## **Communiqué de presse**

*« Pour être performante EGC doit impérativement jouer la carte de la transparence »*

Les Organisations Membres de la Coordination des Organisations de la Société Civile, œuvrant pour la promotion de la gouvernance des Ressources Naturelles en RDC, saluent le lancement de l'Entreprise Générale du Cobalt (EGC) et y voient un pas important vers la formalisation et l'assainissement du secteur minier artisanal du cobalt. Cependant, elles exigent plus de transparence dans le montage du projet, la gestion et les rôles de chaque partenaire ainsi que dans la répartition des coûts et bénéfices.

En effet, les organisations signataires rappellent qu'au cours de la cérémonie du lancement du projet tenue le 31 mars 2021, à partir de l'Afrique du Sud, les responsables de l'EGC et leurs partenaires Trafigura et Pact Congo avaient lancé les activités de la compagnie disposant du monopole d'achat du cobalt produit artisanalement. Au cours de cette activité, les responsables de ces trois structures ont présenté le projet et rassuré les participants en répondant à presque toutes les questions posées.

Elles relèvent cependant que, si certaines réponses aux questions posées étaient rassurantes, d'autres par contre l'étaient moins. C'est notamment le cas des questions relatives à la transparence de l'accord commercial entre EGC et Trafigura. Les organisations de la société redoutent que les pratiques d'opacité ayant caractérisé les cessions et entraîné le bradage de plusieurs actifs miniers à vil prix de la Gécamines n'affectent la nouvelle filiale « EGC » dont la création suscite pourtant beaucoup d'espoirs au près des congolais, agents de la Gécamines et artisanaux miniers du Cobalt.

La transparence implique non seulement la publication, conformément aux lois de la RDC, du contrat commercial signé entre elle et Trafigura en date du 23 novembre 2021, mais aussi des informations clarifiant les rôles et les apports de chaque partie y compris le partage de coûts et de gains entre les parties prenantes (EGC, Trafigura, Pact Congo et exploitants artisanaux).

La société civile congolaise salue les efforts du gouvernement tendant à la formalisation du secteur artisanal, mais elle estime que gouvernement et les entreprises multinationales doivent respecter leurs engagements relatifs aux chaînes d'approvisionnement en minerais provenant des zones de conflits et/ou à haut risque et de transparence des contrats.

Aussi, lors de la cérémonie du lancement l'EGC avait souligné qu'après 6 mois, elle prendra le monopole total du marché. En d'autres termes, ce temps est laissé aux coopératives de s'y conformer. Pour éviter les conflits futurs, il est important qu'elle présente un plan détaillé avec un calendrier sur l'ensemble du processus d'identification des zones d'exploitation artisanale, dans le Lualaba et le Haut-Katanga.

Eu égard à ce qui précède, les organisations signataires du présent communiqué recommandent ce qui suit :

**1. Au Président du Conseil d'Administration de l'EGC de :**

- Publier le contrat signé avec Trafigura, le 23 novembre 2020 et toutes autres informations présentant les rôles et les responsabilités de chaque acteur y compris les coûts et bénéfices sur le site de l'entreprise ;
  - Publier le calendrier détaillé indiquant les dates et les sites (dans le Lualaba et le Haut-Katanga) à occuper par elle, afin d'éviter les conflits futurs ;
- 2. Au Ministre des Mines à travers la CTCPEM (Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière) de :**
- Publier le contrat signé avec Trafigura, le 23 novembre 2020 et toutes autres informations présentant les rôles et les responsabilités de chaque acteur y compris les coûts et bénéfices ;
  - Publier le calendrier détaillé indiquant les dates et les sites à occuper par elle, afin d'éviter les conflits futurs ;
- 3. A l'ITIE –RDC de :** s'impliquer pour que toutes les entreprises publient leurs accords commerciaux, en commençant par celui entre l'EGC et ses partenaires, conformément à la norme ITIE et aux lois de la RDC sur la publication des contrats.

### **Organisations Signataires**

<b>N°</b>	<b>Organisation</b>	<b>Contacts</b>	<b>Siège social</b>
01	Coalition Publiez Ce que Vous Payez	Jean Claude KATENDE	Kinshasa
02	African Resources Watch (AFREWATCH)	Emmanuel UMPULA	Lubumbashi
03	Détectives Experts pour les Droits au Quotidien (DEDQ)	Georges TSHIMPUKI	Lubumbashi
04	Southern Africa Resource Watch (SARW)	Georges BOKONDU	Kinshasa
05	Cadre de Concertation de la société civile de l'Ituri sur les Ressources Naturelles (CdC/RN)	Jimmy MUNGURIEK UFOY	Bunia
06	Action Contre l'Impunité et les Droits Humains (ACIDH)	Nicole ODIA	Kinshasa
07	Action pour la Défense des Droits des Communautés Locales (ADCL)	Djonga MULAMBA	Lubumbashi
08	Bureau d'Etudes Scientifiques et Techniques (BEST)	Philippe RUVUNANGIZA	Bukavu
09	Justice Pour Tous (JPT)	Raoul KITUNGANO	Bukavu
10	Centre National d'Appui au Développement et à la Participation Populaire (CENADEP)	Jimmy HAMULI	Kinshasa
11	Initiative Bonne Gouvernance et droits humains (IBDH)	Donat KAMBOLA	Kolwezi

12	Maison des Mines du Kivu (MMKi)	Grégoire KASADI	Bukavu
13	Association Africaine de Défense de Droits de l'Homme (ASADHO)	Jean KEBA	Kinshasa
14	Plateforme des Organisations de la Société Civile intervenant dans le Secteur Minier (POM)	Jean Marie KABANGA	Lubumbashi
15	Organisation Congolaise des Ecologistes et amis de la Nature (OCEAN)	Cyrille ADEBU	Kisangani
16	Commission Episcopale sur les Ressources Naturelles (CERN/CENCO)	Henri MUHIYA	Kinshasa
17	Groupe d'Action pour la Non-Violence Evangélique (GANVE)	Crispin ILUNGA	Lubumbashi
18	Centre des Droits Humains et du droit Humanitaire (CDH)	Grégoire MULAMBA	Lubumbashi
19	Observatoire de la Civile pour les Minerais de Paix (OSCMP)	Alexis MUHIMA	Goma
20	Action pour la Défense des Droits Humains (ADDH)	Aimé BANZA	Kolwezi
21	Maniema Libertés	Paul KASONGO	Kindu
22	Réseau Ressources Naturelles (RRN)	Jean Marie NKANDA	Kinshasa
23	Observatoire d'Etudes et d'Appui à la Responsabilité Sociale et Environnementale (OEARSE)	Freddy KASONGO	Lubumbashi
24	Femmes et Justice Economique (FEJE)	Schola ATADRA	Kinshasa
25	Nouvelle Dynamique Syndicale (NDS)	Jean Pierre MUTEBA	Lubumbashi
26	RENAD	Nicole BILA	Muanda
27	Coalition pour la Gouvernance des Entreprises du Portefeuille de l'Etat (COGEP)	Daudet KITWA	Kolwezi
28	Conseil Régional des Organisations Non Gouvernementales de Développement (CRONGD)	Dieudonné TSHIMPIDIMBUA	Mbuji mayi

29	Action Paysanne contre la Faim (APCF)	Henri LUMBU NKONGOLO	Mbujimayi
30	Bureau d'Etudes et d'appui pour le Développement du territoire de Walikale (BEDEWA)	Patrick MABUTWA	Goma
31	Coalition pour la Gestion des Entreprises du Portefeuille de l'Etat	Daudet KITWA	Kolwezi
32	Forum des Femmes pour la Gouvernance des Ressources naturelles en RDC (FFGRN)	Lisette MAVUNGU	Kinshasa
34	Oil and Mines Governance Center (OMGC)	Georges LENGA	Lubumbashi
35	Bureau d'Etudes Scientifiques et Techniques (BEST)	Philippe RUVUNANGIZA	Bukavu

RDC, le 26 Avril 2021

**Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :**

Maître Georges Bokonde, directeur de programmes de Sarw : +243817070127,  
[GeorgesM@sarwatch.org](mailto:GeorgesM@sarwatch.org)

Emmanuel Umpula, directeur exécutif de Afrewatch : +243818577577,  
[emmanuelumpula@afrewatch.org](mailto:emmanuelumpula@afrewatch.org)

Georges Tshimpuki, coordonnateur : +243995746965  
[georgestshitshi@gmail.com](mailto:georgestshitshi@gmail.com)